

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et M. Roger Deneys, Marie Salima Moyard, Anne Emery-Torracinta, Lydia Schneider Hausser, Christine Serdaly Morgan, Irène Buche, Antoine Droin et Marie Salima Moyard

Date de dépôt : 29 août 2011

Proposition de résolution

Solidarité avec la Grèce : pour le gel immédiat des avoirs grecs déposés en Suisse ! (droit d'initiative cantonal)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la grave crise financière que traverse la Grèce et les risques systémiques
- que cette crise fait courir aux systèmes monétaire et économique européen ;
- les causes nombreuses et variées ayant mené la Grèce à connaître cette situation ;
- les efforts importants demandés à la Grèce et aux Grecs, notamment sous forme d'un plan d'austérité drastique et cependant discutable ;
- l'évocation régulière de fraudes fiscales massives de la part de certains citoyens grecs ayant des revenus élevés ;
- la probabilité non négligeable que certains de ces montants non déclarés aient été déposés auprès des banques exerçant en Suisse ;
- les pratiques parfois discutables – et pouvant s'apparenter à du recel – des banques exerçant en Suisse lorsqu'elles accueillent des capitaux qui n'ont pas été déclarés aux fiscs des pays de résidence des déposants,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir dans les meilleurs délais auprès du Conseil fédéral pour que celui-ci :

- gèle immédiatement tous les avoirs placés par des citoyens ou entreprises grecs dans les banques exerçant en Suisse ;
- transmette au gouvernement grec la liste des déposants et les montants déposés ;
- reste à la disposition du gouvernement grec pour prélever à la source et reverser un impôt et des amendes dont les montants auront été définis par celui-ci et permettant de contribuer à une répartition plus équitable des efforts entre les citoyens grecs pour réduire la dette de cet Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Alors que l'actualité internationale relate au quotidien les problèmes rencontrés par la Grèce en raison de l'importance de sa dette extérieure, l'annonce d'un « nouveau » plan d'austérité que l'Union Européenne et le FMI souhaitent imposer aux Grecs et à la Grèce mérite quelques réflexions quant à la pertinence et l'équité des efforts demandés à ce pays et ses concitoyens.

Qu'il s'agisse des annonces de baisses de salaires ou de rentes, de l'augmentation des impôts ou de privatisations qui contribueront, à terme, à appauvrir encore davantage ce pays, l'objectif dudit plan d'austérité vise à apporter rapidement de nouvelles liquidités à l'Etat grec pour lui permettre de rembourser sa dette.

On peut cependant s'interroger sur la pertinence d'un tel plan d'austérité en termes d'égalité de traitement des citoyens grecs face aux efforts demandés, notamment parce que les médias évoquent régulièrement le fait que certains citoyens grecs, notamment des professions libérales aux revenus non négligeables, ne contribuent actuellement pas à l'effort collectif en ne payant pas leurs impôts. En raison de l'importance du secteur bancaire en Suisse et des pratiques connues sous le nom de « secret bancaire » qui permettent de recueillir des capitaux non déclarés aux fisces des états étrangers - ce qui peut s'apparenter à du recel - nous ne pouvons exclure la

possibilité que des citoyens ou entreprises grecs aient déposés des montants auprès des banques exerçant en Suisse sans les avoir précédemment déclarés au fisc grec.

Compte tenu de la situation financière de la Grèce et des efforts demandés à ses concitoyens, il apparaît légitime de contribuer à une répartition plus équitable des efforts, notamment pour éviter des troubles sociaux et l'émergence de nouvelles poches de pauvreté qui pourraient être évitées.

Nous estimons donc qu'il est urgent de geler immédiatement l'ensemble des avoirs déposés par des citoyens et entreprises grecs auprès des banques exerçant en Suisse, de remettre au gouvernement grec une liste des déposants et des montants déposés afin que celui-ci puisse déterminer s'il souhaite imposer ces montants, éventuellement soumettre les déposants à une amende et ensuite, le cas échéant, encaisser l'argent afin de contribuer à la réduction de la dette grecque.

Nous invitons le Conseil fédéral à agir dans les meilleurs délais pour permettre au gouvernement grec de faire face de façon plus équilibrée à ses engagements.